

DOCUMENT DE TRAVAIL 6

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	2
Chapitre premier: Les caractéristiques nouvelles de l'enseignement secondaire	3
1. Le décloisonnement	4
2. Répartition du programme en cinq niveaux	5
3. Les groupes de disciplines	6
Chapitre deuxième:	10
LE DECLOISONNEMENT	
des cours de l'école secondaire	
(mai 1967)	
Chapitre troisième: Répartition du temps à l'horaire	13
A - Les cadres	14
B - Explications des tableaux	16
Tableau I - Secondaire I	20
Tableau II - Secondaire II	21
Tableau III - Secondaire III	22
Tableau IV - Secondaire IV	23
Tableau V - Secondaire V	24

Notes complémentaires

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation

Direction générale de
l'Élémentaire et du Secondaire

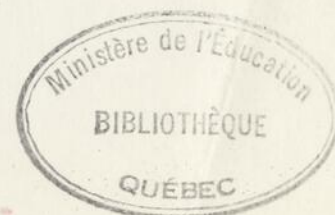


TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Introduction	2
Chapitre premier: Les caractéristiques nouvelles de l'enseignement secondaire	3
1. Le décloisonnement	4
2. Répartition du programme en cinq niveaux	6
3. Les groupes de disciplines	6
Chapitre deuxième:	10
A - La grille des disciplines	11
B - L'index de références	20
Chapitre troisième: Répartition du temps à l'horaire	43
A - Les cadres	45
B - Explications des tableaux	46
Tableau I - Secondaire I	50
Tableau II - Secondaire II	51
Tableau III - Secondaire III	52
Tableau IV - Secondaire IV	53
Tableau V - Secondaire V	54
Notes complémentaires	55

INTRODUCTION

Les principaux objectifs nouveaux de l'école secondaire peuvent se résumer comme suit:

- 1- promouvoir une culture à la fois humaniste et pratique;
- 2- préparer les élèves à remplir un rôle dans la société où ils devront faire leur vie. Cette préparation sera immédiate pour ceux qui, au sortir de l'école secondaire, exerceront un emploi dans le monde du travail. Elle sera éloignée pour ceux qui poursuivront des études à un palier supérieur;
- 3- développer en eux le sens social, basé sur le respect mutuel et l'esprit de collaboration au bien de la collectivité.

C'est dans l'optique de ces objectifs généraux que nous avons élaboré une adaptation du programme de l'école secondaire aux prescriptions des articles VI et VII du Règlement no 1.

CHAPITRE PREMIER

Les caractéristiques nouvelles de l'enseignement secondaire

Les articles VI et VII du règlement no 1 déterminent le cadre et la nature de notre travail.

ARTICLE VI "Au cours secondaire, la promotion s'effectue séparément pour chacune des matières. En règle générale, l'écart entre les niveaux des diverses matières auxquelles un élève s'inscrit ne doit pas dépasser l'équivalent de deux degrés".

ARTICLE VII "Le programme du cours secondaire est réparti sur cinq ans.

Il ne se divise pas en sections ou cours distincts, mais il comprend toutes les matières actuellement prévues par les programmes en vigueur pour les classes du nouveau de septième à onzième années, et, dans le cas des écoles catholiques de langue française, pour la classe de douzième commerciale spéciale. Toutefois, il ne comprend plus les matières actuellement inscrites au programme de plusieurs sections et dont le contenu est équivalent, auquel cas une seule de ces matières demeure au programme".

Au plan pratique, les mesures pédagogiques proposées par ces deux articles confèrent au programme du secondaire deux nouvelles caractéristiques: le décloisonnement des cours et la répartition sur cinq ans. A ces deux caractéristiques, le Document d'éducation no 2 ajoute, comme principe d'équilibre du programme, le groupement des disciplines.

1 - Le décroisement

Le décroisement des cours a pour objectif d'axer l'enseignement sur les différences individuelles par l'abolition des sections et des années-degrés. Pour atteindre cet objectif, le programme institutionnel de l'école secondaire devrait offrir un éventail de matières, tel que chaque élève puisse se bâtir un programme individuel qui lui permettra de développer au maximum ses aptitudes originales.

Ce programme individuel correspondra à l'orientation que l'élève entend suivre en vue de se préparer à des études post-secondaires ou en vue d'exercer un emploi dans un secteur du monde du travail.

Dans cette perspective il faut rendre accessible à chaque élève toutes les matières offertes actuellement dans les divers cours.

Cette réorganisation de l'enseignement conduit à l'établissement du système des options graduées et à la promotion par matière.

a) Le système des options graduées établit un décroisement horizontal. Nous voulons dire par là qu'à un niveau donné de ses études, l'élève se constitue un programme qui, pour chaque matière, correspond à ses aptitudes et à son orientation. Le système des options graduées a donc pour effet l'adaptation de l'enseignement à chaque élève. C'est l'une des formes les plus connues de l'école sur mesure.

W) La promotion par matière est la seconde dimension du décloisonnement, dans le sens vertical celle-là. Dans chaque discipline inscrite à son programme, l'élève peut progresser à son rythme personnel. Ses résultats sont enregistrés sur sa fiche individuelle. Quand il a terminé l'étude d'une étape, dans une discipline donnée, l'élève subit un contrôle destiné à vérifier la qualité de son apprentissage. S'il réussit, il peut entreprendre l'étude du niveau immédiatement supérieur à celui qu'il a terminé. Sinon, il reprend la matière dans laquelle il a échoué, ou s'engage dans une matière plus facile pour lui, tout en poursuivant au rythme préétabli l'étude des disciplines dans lesquelles il a réussi. La promotion par matière a pour avantage d'éviter à l'élève tout retard inutile ou dangereux dans la poursuite de ses études.

Options graduées et promotion par matière donnent à l'enseignement la souplesse nécessaire pour convenir aux besoins de chaque élève. Par conséquent, c'est dans la mesure où le programme institutionnel se prêtera à l'instauration du système des options graduées et de la promotion par matière qu'il deviendra l'instrument fonctionnel d'un enseignement polyvalent. (poly: beaucoup; valere: valoir; qui peut avoir plusieurs qualités, plusieurs fonctions).

1 - Document d'éducation destiné à l'École polyvalente polyvalente et
projeté en 1964, ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec,
septembre 1964 (p. 99).

2 - Id. p. 99 et p. 100.

3 - Id. p. 76 et 79.

2 - Répartition du programme en cinq niveaux

Le Document d'Education numéro 2 explique le sens qu'il faut donner au terme "niveau".

"Ainsi le programme institutionnel offert par l'école secondaire polyvalente est réparti sur cinq ans, c'est-à-dire qu'il prévoit cinq étapes d'un an pour les élèves dont la "course" est normale. Si on compare plutôt ces étapes à des obstacles de plus en plus difficiles qu'un élève doit surmonter, on dira que le programme du Secondaire comprend cinq niveaux consécutifs exigeant de plus en plus d'habileté mais qu'un élève normalement doué devrait franchir en cinq ans". (1)

Cette explication devrait dissiper toute confusion entre l'année-degré du système ancien et le "niveau" dans un système décroisé.

Afin d'éviter toute équivoque entre la durée des études au secondaire pour l'individu et les cinq étapes de la répartition du programme institutionnel, on se pénétrera des commentaires sur la clause I de l'article VII (2) et on se référera au tableau de correspondance entre les matières (3).

3 - Les groupes de disciplines

Une formation équilibrée suppose l'étude de quelques disciplines qui couvrent des champs distincts du savoir humain.

1 - Document d'Education numéro 2 l'Ecole coopérative: polyvalence et progrès continu, ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, septembre 1966 (p. 99).

2 - Id. p. 99 et p. 100.

3 - Id. p. 78 et 79.

Pour dispenser à tous les bienfaits d'une formation équilibrée, on est amené à conclure qu'il faut imposer certaines disciplines. Reste à déterminer lesquelles. Aux époques reculées, où les sciences n'étaient encore que peu développées, il était possible qu'une intelligence supérieure les maîtrisât assez bien. Aujourd'hui, les frontières du savoir humain se sont étendues; les sciences se multiplient en se spécialisant toujours davantage; apparaît alors la tendance à surcharger les programmes scolaires, ce qui présente les dangers du surmenage intellectuel, de l'éparpillement de l'esprit et des connaissances superficielles.

Pour obvier à ces dangers, il faut favoriser l'approfondissement des disciplines fondamentales qui sont universellement reconnues comme les valeurs stables de toute civilisation.

Le Document d'éducation propose ceci:

"Du point de vue programme institutionnel, on ne peut pas rigoureusement dire que telle matière (tranche ou portion de discipline d'un niveau donné) est obligatoire ou facultative. On peut cependant affirmer qu'il sera obligatoire pour chaque étudiant de choisir une ou des matières (options) dans chacun des groupes fondamentaux de disciplines: langues-lettres, sciences-mathématiques, arts et techniques. C'est grâce, d'ailleurs, à une telle mesure que l'on peut éviter le danger, maintes fois évoqué, qui consiste à laisser une totale liberté aux étudiants dans le choix de toutes les matières. Une liberté totale entraînerait presque inévitablement l'abandon de l'apprentissage de certaines disciplines nécessaires à une formation équilibrée, les élèves étant inclinés à ne choisir que les matières qu'ils aiment particulièrement". (1)

1 - Document d'Education numéro 2, (p. 73).

1 - Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, article 355

On pourrait discuter à loisir sur les différentes façons de grouper les connaissances humaines. On pourrait poser des objections sérieuses aux groupes proposés. Admettons toutefois que les discussions et les objections n'amélioreraient peut-être rien et paralyseraient une action qu'il est urgent d'entreprendre. Au plan pratique, les groupes doivent satisfaire à deux conditions: 1- ils doivent être identifiables et distincts, c'est-à-dire correspondre à des disciplines établies, connues, et ne pas se recouvrir; 2- ils doivent permettre d'inclure toutes les matières tout en évitant leur chevauchement. Pour satisfaire à ces deux conditions, il suffit d'adjoindre aux trois groupes de disciplines énumérés dans la citation précédente (lettres-langues, sciences-mathématiques, arts et techniques) un quatrième groupe composé des disciplines dont l'objectif est la "formation globale de la personne." 1

Le tableau suivant présente le résultat du groupement des disciplines.

Les groupes de disciplines

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1) Formation de la personne; | Religion |
| | Hygiène physique |
| | Hygiène mentale |
| | Education familiale, sociale |
| | civique, économique |
| | Education physique, etc. |
| 2) Lettres-langues: | Français |
| | Anglais |
| | Latin |
| | Grec |
| | Espagnol |
| | Italien |
| | Allemand, etc. |

1 - Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation, article 555

3) Sciences-mathématiques:

Histoire
 Géographie
 Sociologie
 Biologie
 Physique
 Chimie
 Mathématiques

4) Arts et techniques:

Musique
 Arts plastiques
 Arts domestiques
 Techniques

La Commission royale d'enquête sur l'enseignement définit comme suit l'esprit dans lequel on devra utiliser les groupes de disciplines:

"C'est en offrant à tous les écoliers l'occasion d'une certaine formation et dans le domaine des langues, et dans celui des sciences, et dans celui des arts et dans celui de la technique que l'enseignement secondaire répondra à leurs besoins. Permettre ensuite à chaque étudiant de pousser plus avant dans les domaines qui correspondent à ses goûts, tout en prévenant une spécialisation exclusive et prématurée; procurer toutefois à ceux qui en ont un besoin plus immédiat un début de spécialisation; assurer à tous l'équilibre des éléments d'une formation à la fois générale et pratique; cultiver l'intérêt et le respect de l'étudiant pour les disciplines et les orientations qui ne seront pas l'objet de son choix principal -- tels doivent être les principaux objectifs de l'enseignement secondaire". (1)

1 - Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Article 210.

Chapitre deuxième

L'établissement du programme institutionnel du Secondaire exigeait:

- (1) l'inventaire de tous les programmes appliqués dans l'une ou l'autre des écoles des divers réseaux d'enseignement;
- (2) l'analyse du contenu de chacun de ces programmes;
- (3) la sélection des matières distinctes par leur contenu;
- (4) la répartition de ces matières dans les niveaux secondaires;

Nous présentons, ici, le résultat de nos travaux sous deux formes:

- (A) la grille des programmes;
- (B) l'index de référence des programmes.

A - La grille contient la liste des disciplines en regard desquelles on trouvera les matières qui marquent les étapes annuelles d'apprentissage. Elle permet donc de saisir, dans une vue d'ensemble, le moment du début d'un apprentissage et de chacune des phases de sa progression.

B - L'index de références contient la liste des matières identifiées par un code. Cet index indique la provenance de chaque matière par référence aux programmes en vigueur à l'heure actuelle.

Nous faisons précéder la grille et l'index de quelques explications.

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	A- LA GRILLE DES PROGRAMMES					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
1. On trouve au Tableau A la liste des disciplines du programme institutionnel du Secondaire classées par ordre alphabétique à l'intérieur du groupe auquel elles appartiennent.						
2. A l'intérieur d'une discipline, chaque matière s'identifie par un code de deux chiffres.						
Le chiffre des dizaines indique le niveau du Secondaire où la matière se situe; celui des unités en distingue le contenu et les exigences.						
Exemple: Mathématiques 21						
Mathématiques 22						
Mathématiques 23						
Le chiffre des dizaines - 2 - indique qu'il s'agit de trois programmes inscrits au niveau de Secondaire II. De ces trois programmes, Mathématiques 21 est le moins exigeant et Mathématiques 23, le plus exigeant; Mathématiques 22 constitue un programme de difficulté moyenne et adapté aux aptitudes de la majorité des élèves.						

TABLEAU A

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
<u>Formation de la personne</u>						
Doctrines sociale économique			31	41	51	Page 29
Education familiale			31			29
Education professionnelle et civique				41		29
Education physique (filles)	11	21	31	41		29
(garçons)	12	22	32	42		et 30
Hygiène	11	21				33
Religion	11	21	31	41	51	39
Renseignements sur les écoles et sur les professions	11	21	31	41		40

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
<u>Lettres-langues</u>						
Allemand	11 12	21 22	31	41	51	Page 24
Anglais	11 12	21 22	31 32	41 42	51 52 53	24
Espagnol	11 12	21 22	31	41	51	30
Français	11 12 13	21 22 23	31 32 33	41 42 43	51 52 53 54	31 et 32
Grec	11 12	21 22	31 32	41 42	51	32 et 33
Italien	11 12	21 22	31	41	51 52	34
Latin	12	22	32	42	52 53	34



TABLEAU A (suite)

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
Sciences-mathématiques						
Biologie	11 12	21 22	31	41	51	Page 26 et 27
Chimie			31 32 33	41 42 43	51 52	27
Géographie	11	21	31	41	51	32
Géographie économique					51	32
Histoire générale	11 12	21 22	31 32	41 42	51 52	33
Histoire du Canada	11	21				33
Mathématiques	11 12 13	21 22 23	31 32 33 34	41 42 43 44 45	51 52 53 54 55	35 et 36
Physique			31 32	41 42	51 52 53	39

TABLEAU A(suite)

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
<u>Arts et techniques</u>						
Alimentation rationnelle des animaux			31			Page 24
Apiculture			31			24
Arithmétique commerciale			31 32	41 42	51	24 et 25
Arts domestiques	11 12 13	21 22 23 24	31 32 33	41 42 43	51	25 et 26
Arts plastiques	11 12	21 22	31 32	41 42	51	26
Assolements			31			26
Auxiliaire commercial	11					26
Auxiliaire d'intérieur	11					26
Aviculture			31			26
Boulangerie et pâtisserie			31	41		27
Bovins de boucherie				41		27
Bovins laitiers				41		27
Céréales				41		27
Cheval				41		27
Construction			31	41		27
Coopération				41		27
Couture et confection	11					27
Couture industrielle	11					27
Coupe et confection			31	41		27

TABLEAU A(suite)

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
Cuisine de restaurant et service de table	11					Page 27
Cuisine professionnelle			31	41		28
Dactylographie			31 32	41 42	51 52	28
Débosselage et peinture	11		31	41		28
Dépannage des appareils électro-domestiques	11					28
Dessin industriel			31	41		28
Droit commercial				41	51	29
Ebénisterie			31	41		29
Economie politique					51	29
Economie rurale				41		29
Electricité			31	41		30
Engrais et amendements			31			30
Ensilage			31	41		30
Entretien de linge et tenue de maison					51	30
Entretien de la machi- nerie lourde			31	41	51	30
Façons culturelles			31			31
Ferronnerie			31	41		31
Fonderie			31	41		31
Génétique			31			32
Gestion de ferme				41		32
Horlogerie			31	41		33

GRILLE DES DISCIPLINES
DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des ma- tières
	I	II	III	IV	V	
Horticulture			31			Page 34
Initiation aux transac- tions commerciales	11 12	21 22				34
Lait et sous-produits				41		34
Lecture de plans et croquis	11					35
Légumineuses et grami- nées				41		35
Machinisme agricole				41		35
Mécanique agricole			31			36
Mécanique d'ajustage			31	41		36
Mécanique d'automobile			31	41		36
Mécanique Diésel					51	36
Mécanique d'entretien	11					37
Mécanique d'entretien des édifices publics			31	41	51	37
Mécanique de ferblan- terie			31	41		37
Mécanique de plomberie et de chauffage			31	41		37
Mécanographie					51	37
Menuiserie	11		31	41		37
Métal en feuille	11					37
Modèlerie			31	41		37
Montage des installa- tions électriques	11					37

TABLEAU A (suite)

GRILLE DES DISCIPLINES

DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION SELON LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
Mouton				41		Page 37
Musique	11 12	21 22 23	31 32 33	41 42	51	Page 38
Outillage					51	38
Peinture en bâtiments	11	21				38
Photographie			31	41		38
Plantes industrielles				41		39
Plantes racines				41		39
Pomme de terre				41		39
Porcs				41		39
Prairies et pâturages				41		39
Réfrigération			31	41		39
Régie de l'eau			31			39
Rembourrage	11					39
Service d'appareils électro-ménagers			31	41		40
Service d'appareils électriques			31	41		40
Service de l'automobile	11					40
Soudure et forge	11					40
Soudure			31	41		40
Sylviculture			31			40
Sténographie			31	41	51	41
Tenue de bureau			31	41	51	41

TABLEAU A (suite)

GRILLE DES DISCIPLINES

DU PROGRAMME INSTITUTIONNEL DU SECONDAIRE

DISCIPLINES	REPARTITION DANS LES NIVEAUX					Références à l'index des matières
	I	II	III	IV	V	
Tenue de livres			31 32	41 42	51 52	Page 41
Travaux manuels	11	21	31	41		41 et 42
Protection des plantes				41		39
Ethique profession- nelle 51					51	30
Arts et techniques d'exploration						020
Arts domestiques						030
Arts plastique						040
Art rythmique						050
Musique						060

B- L'INDEX DE REFERENCE DES MATIERES

(suite) CODE DES DISCIPLINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Nous avons disposé l'index en quatre colonnes: identification, code, prérequis et références.

1. Identification des matières

Les matières sont classées par ordre alphabétique. Nous avons expliqué à la page 11 le code de deux chiffres par lequel s'identifient le niveau et le contenu de chaque matière.

2. Le code

Pour le traitement mécanographique en vue de la préparation des horaires, de l'organisation des examens, etc., il est utile de pouvoir traduire en chiffres le nom de chaque matière. A cette fin, nous suggérons le système suivant, composé de trois chiffres. Il suffit de faire suivre ces trois chiffres, qui identifient le nom d'une matière, des deux chiffres qui identifient le niveau et le contenu, pour obtenir un système complet.

CODE DES DISCIPLINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
<u>Arts et techniques d'exploration</u>	001 - 099
Arts domestiques	020
Arts plastiques	030
Art rythmique	040
Musique	050

(suite) CODE DES DISCIPLINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(suite) CODE DES DISCIPLINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Mathématiques 350

Formation de la personne 100 - 199

Doctrines sociale 110

Education familiale 120

Education physique 130

Ethique professionnelle 140

Hygiène 150

Religion 160

Renseignements sur les écoles et les professions 170

Lettres-langues 200 - 299

Allemand 210

Anglais 220

Espagnol 230

Français 240

Grec 250

Italien 260

Latin 270

Sciences-mathématiques 300 - 399

Biologie 310

Chimie 320

Géographie 330

(suite) CODE DES DISCIPLINES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

du certificat d'études de 11e année, cours scientifique;

Histoire 340

1. le programme de 12e année, cours commercial, 1963;

Mathématiques 350

4. le rajustement du programme de religion du cours secondaire

Physique 370

public, 1966;

Arts et techniques de professionnalisation 400 899

5. le programme d'initiation au travail ou programmes ex-

Techniques agricoles 400

rimoniaux, septembre, 1966;

Arts domestiques 500

7. le programme de l'enseignement agricole;

Techniques commerciales 600

8. le programme des Instituts familiaux;

Carrières para-médicales 700

9. le programme de cours préparatoire aux études supérieures;

Techniques forestières 750

10. le programme de cours secondaire classique de la Faculté

Techniques industrielles 800

11. le programme du cours secondaire classique de la Faculté

Transports et communications 900 - 949

12. le programme du cours technique, 1965.

3. Le prérequis

Dans cette colonne, nous avons indiqué le programme dont l'étude devrait être complétée avant d'entreprendre la matière concernée. La mention "aucun" signifie qu'il s'agit d'un début d'apprentissage dans la discipline.

4. Les références

Sous le titre "références", nous donnons le niveau, le cours et le réseau auxquels le programme appartient.

Les sources de référence sont:

1. le programme d'études des écoles secondaires, 1963;
2. le cours de recyclage (1966-67), offert aux finissants

de la 11e année, cours général, pour préparer les examens
du certificat d'études de 11e année, cours scientifique;

3. le programme de 12e année, cours commercial, 1963;
4. le rajustement du programme de religion du cours secondaire public, 1966;
5. le programme de transition des cours de métiers, 1966-67;
6. le programme d'initiation au travail ou programmes expérimentaux, septembre, 1966;
7. le programme de l'enseignement agricole;
8. le programme des Instituts familiaux;
9. le programme du cours préparatoire aux études supérieures, (C.P.E.S.), 1966;
10. le programme du cours secondaire classique de la Faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, annuaire 1966-67;
11. le programme du cours secondaire classique de la Faculté des Arts de l'Université Laval, annuaire 1966-67;
12. le programme du cours secondaire classique de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, annuaire 1966-67;
13. le programme du cours technique, 1965.

Allemand 31			
Allemand 41			
Allemand 42			
Allemand 43			
Allemand 44			
Allemand 45			
Allemand 46			
Allemand 47			
Allemand 48			
Allemand 49			
Allemand 50			
Allemand 51			
Allemand 52			
Allemand 53			
Allemand 54			
Allemand 55			
Allemand 56			
Allemand 57			
Allemand 58			
Allemand 59			
Allemand 60			
Allemand 61			
Allemand 62			
Allemand 63			
Allemand 64			
Allemand 65			
Allemand 66			
Allemand 67			
Allemand 68			
Allemand 69			
Allemand 70			
Allemand 71			
Allemand 72			
Allemand 73			
Allemand 74			
Allemand 75			
Allemand 76			
Allemand 77			
Allemand 78			
Allemand 79			
Allemand 80			
Allemand 81			
Allemand 82			
Allemand 83			
Allemand 84			
Allemand 85			
Allemand 86			
Allemand 87			
Allemand 88			
Allemand 89			
Allemand 90			
Allemand 91			
Allemand 92			
Allemand 93			
Allemand 94			
Allemand 95			
Allemand 96			
Allemand 97			
Allemand 98			
Allemand 99			
Allemand 100			

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Allemand 31 commerciale 41	21031	aucun	Faculté des Arts, (Université de Montréal, Allemand 32)
Allemand 41 commerciale 42	21041	31	Faculté des Arts, (Université de Montréal, Allemand 42)
Alimentation rationnelle des animaux 31	40531	aucun	1 ^{re} année, cours agricole
Anglais 11	22011	aucun	8 ^e année, cours général et scientifique (enseignement
Anglais 12	22012	aucun	Faculté des Arts, classe d'éléments
Anglais 21	22021	11	9 ^e année, cours général et scientifique
Anglais 22	22022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Anglais 31	22031	21	10 ^e année, cours général et scientifique
Anglais 32	22032	22	Faculté des Arts, classe de méthode
Anglais 41	22041	31	11 ^e année, cours général et scientifique
Anglais 42	22042	32	Faculté des Arts, classe de versification
Anglais 51	22051	41	Anglais I, C.P.E.S.
Anglais 52	22052	42	Faculté des Arts, Université Laval, Anglais 51
Anglais 53	22053	41	Anglais II, C.P.E.S.
Apiculture 31	41031	aucun	1 ^{re} année, cours agricole
Arithmétique commerciale 31	60531	aucun	10 ^e année, cours commercial, filles, option commis
Arithmétique commerciale 32	60532	aucun	10 ^e année, cours commercial, garçons

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Arithmétique commerciale 41	60541	31	11e année, cours commercial, filles, option commis
Arithmétique commerciale 42	60542	32	11e année, cours commercial, garçons
Arithmétique commerciale 51	60551	42	12e année, cours commercial, garçons
Arts domestiques 11	020 11	aucun	8e année, cours général et scientifique, (enseignement ménager)
Arts domestiques 12	50012	aucun	8e année, cours d'arts familiaux
Arts domestiques 13	02013	aucun	Faculté de l'Université Laval, Arts domestiques 11
Arts domestiques 21	02021	11	9e année, cours général et scientifique, (enseignement ménager)
Arts domestiques 22	50022	12	9e année, cours d'arts familiaux
Arts domestiques 23	02023	13	Faculté des Arts, Université Laval, Arts domestiques 21
Arts domestiques 24	02024	13	Faculté des Arts, Université Laval, Arts domestiques 24
Arts domestiques 31	02031	21	10e année, cours général et scientifique
Arts domestiques 32	50032	22	10e année, cours général, option arts
Arts domestiques 33	02033	23	Faculté des Arts, Université Laval, Arts domestiques 33
Arts domestiques 41	02041	31	11e année, cours général et scientifique
Arts domestiques 42	50042	32	11e année, cours général, option arts
Arts domestiques 43	02043	33	Faculté des Arts, Université Laval, Arts domestiques 43

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Arts domestiques 51	02051	43	Faculté des Arts, Université Laval, Arts domestiques 53
Arts plastiques 11	03011	aucun	8e année, cours général et scientifique
Arts plastiques 12	03012	aucun	Faculté des Arts, Université Laval, Arts plastiques 11
Arts plastiques 21	03021	12	9e année, cours général et scientifique
Arts plastiques 22	03022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Arts plastiques 31	03031	11	10e année, cours général et scientifique
Arts plastiques 32	03032	21	Faculté des Arts, classe de méthode
Arts plastiques 41	03041	31	11e année, cours général et scientifique
Arts plastiques 42	03042	32	Faculté des Arts, classe de versification
Arts plastiques 51	03051	42	Faculté des Arts, Université Laval, Arts plastiques 53
Assolements 31	41531	aucun	1ère année, cours agricole
Auxiliaire commercial 11	61011	aucun	Programmes expérimentaux
Auxiliaire d'intérieur 11	51011	aucun	Programmes expérimentaux
Aviculture 31	41731	aucun	1ère année, cours agricole
Biologie 11	31011	aucun	8e année, cours général et scientifique, zoologie
Biologie 12	31012	aucun	Faculté des Arts, classe d'éléments
Biologie 21	31021	11	9e année, cours général et scientifique, botanique
Biologie 22	31022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Biologie 41	31041	aucun	1 ^{ère} année, cours général ou scientifique
Biologie 51	31051	aucun	Programme du C.P.E.S.
Bovins de boucherie 41	42041	aucun	2 ^e année, cours agricole
Bovins laitiers 41	42141	aucun	2 ^e année, cours agricole
Boulangerie et pâtisserie 31	80531	aucun	1 ^{ère} année, cours de métiers
Boulangerie et pâtisserie 41	80541	31	2 ^e année, cours de métiers
Céréales 41	42541	aucun	2 ^e année, cours agricole
Cheval 41	42741	aucun	2 ^e année, cours agricole
Chimie 32	32032	aucun	10 ^e année, cours scientifique
Chimie 33	32033	aucun	Faculté des Arts, classe de méthode
Chimie 41	32041	aucun	1 ^{ère} année, cours général
Chimie 42	32042	32	1 ^{ère} année, cours scientifique
Chimie 43	32043	33	Faculté des Arts, classe de versification
Chimie 51	32051	41	Programme de recyclage
Chimie 52	32052	42	C.P.E.S.
Construction 31	81031	aucun	1 ^{ère} année, cours de métiers
Construction 41	81041	31	2 ^e année, cours de métiers
Coopération 41	43041	aucun	2 ^e année, cours agricole
Couture et confection 11	81511	aucun	Programmes expérimentaux
Coupe et confection 31	81631	aucun	1 ^{ère} année, cours de métiers
Coupe et confection 41	81641	31	2 ^e année, cours de métiers
Couture industrielle 11	81711	aucun	Programmes expérimentaux
Cuisine de restaurant et service de table 11	82011	aucun	Programmes expérimentaux

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Cuisine professionnelle 31	82131	aucun	1ère année, cours de métiers
Cuisine professionnelle 41	82141	31	2e année, cours de métiers
Dactylographie 31	62031	aucun	10e année, cours commercial, garçons (vitesse minimale: 15 mots / minute)
Dactylo 32	62032	aucun	10e année, cours commercial, filles (vitesse minimale: 20 mots / minute)
Dactylo 41	62041	31	11e année, cours commercial, garçons (vitesse minimale: 20 mots / minute)
Dactylo 42	62042	32	11e année, cours commercial, filles (vitesse minimale: 30 mots / minute)
Dactylo 51	62051	41	12e année, cours commercial, garçons (vitesse minimale: 40 mots / minute)
Dactylo 52	62052	42	12e année, cours commercial, filles (vitesse minimale: 40 mots / minute)
Débosselage & peinture 11	82511	aucun	Programmes expérimentaux
Débosselage & peinture & estimation 31	82631	aucun	1ère année, cours de métiers (transition)
Débosselage & peinture & estimation 41	82641	31	2e année, cours de métiers (transition)
Dépannage des appareils électro-domestiques 11	83011	aucun	Programmes expérimentaux
Dessin industriel 31	83531	aucun	1ère année, cours de métiers (transition)
Dessin industriel 41	83541	aucun	1ère année, spécialisation cours technique

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Doctrine sociale et économique 31	11031	aucun	Préparatoire technique (Sociologie et doctrine sociale l'Eglise)
Doctrine sociale et économique 41	11041	31	1ère année de spécialisation technique (questions de vie économique)
Doctrine sociale et économique 51	11051	41	2e année de spécialisation technique (questions de vie professionnelle et familiale)
Droit commercial 41	62541	aucun	11e année, cours commercial, garçons
Droit commercial 51	62551	41	12e année, cours commercial, garçons
Ebénisterie 31	84031	aucun	1ère année, cours de métiers
Ebénisterie 41	84041	31	2e année, cours de métiers
Economie politique 51	62751	aucun	12e année, cours commercial, garçons
Economie rurale 41	43541	aucun	2e année, cours agricole
Education familiale 31	12031	aucun	10e année, cours général et scientifique; (choisir les thèmes appropriés selon les besoins)
Education professionnelle et civique 41	14041	aucun	11e année, cours général et scientifique
Education physique 11	13011	aucun	8e année, cours général et scientifique; (filles)
Education physique 12	13012	aucun	8e année, cours général et scientifiques; (garçons)
Education physique 21	13021	11	9e année, cours général et scientifique; (filles)
Education physique 22	13022	12	9e année, cours général et scientifique; (garçons)
Education physique 31	13031	21	10e année, cours général et scientifique; (filles)
Education physique 32	13032	22	10e année, cours général et scientifique; (garçons)

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

Identification	Code	Prérequis	Références
Façons culturelles 31	45031	aucun	1ère année, cours agricole
Ferronnerie 31	85531	aucun	1ère année, cours de métiers
Ferronnerie 41	85541	31	2e année, cours de métiers, (transition)
Fonderie 31	85731	aucun	1ère année, cours de métiers, (transition)
Fonderie 41	85741	31	2e année, cours de métiers, (transition)
Français 11	24011	aucun	1ère année, cours de métiers, (programme de transition ou 1ère année enseignement agri- cole; choisir les textes appro- priés selon les besoins)
Français 12	24012	aucun	8e année, cours scientifique et général
Français 13	24013	aucun	Faculté des Arts, classe d'élé- ments
Français 21	24021	11	2e année, cours de métiers, (transition ou 2e année, cours agricole; choisir les textes appropriés selon les besoins)
Français 22	24022	12	9e année, cours scientifique
Français 23	24023	13	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Français 31	24031	21	10e année, cours général
Français 32	24032	22	10e année, cours scientifique
Français 33	24033	23	Faculté des Arts, classe de méthode
Français 41	24041	31	11e année, cours général
Français 42	24042	32	11e année, cours scientifique
Français 43	24043	33	Faculté des Arts, classe de versification

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Français 51	24051	41	C.P.E.S., Français I, 1966
Français 52	24052	42	C.P.E.S., Français II, 1966
Français 53	24053	43	Faculté des Arts, Université Laval, Français 51
Français 54	24054	43	Faculté des Arts, Université Laval, Français 53
Géographie 11	33011	aucun	8e année, cours général, scientifique, classique
Géographie 21	33021	11	9e année, cours général, scientifique, classique
Géographie 31	33031	21	10e année, cours général, scientifique, classique
Géographie 41	33041	31	11e année, cours général et scientifique
Géographie 51	33051	41	C.P.E.S., option géographie, 1966
Géographie économique 51	33151	aucun	12e année, cours commercial, garçons
Génétique 31	44731	aucun	1ère année, cours agricole
Gestion de ferme 41	45141	aucun	2e année, cours agricole
Grec 21	25021	aucun	Faculté des Arts, Université Laval, Grec 21
Grec 31	25031	21	Faculté des Arts, Université Laval, Grec 31
Grec 32	25032	aucun	Université de Montréal ou de Sherbrooke, classe de méthode
Grec 41	25041	31	Faculté des Arts, Université Laval, Grec 41
Grec 42	25042	32	Université de Montréal ou de Sherbrooke, classe de versification

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Grec 51	25051	41	Faculté des Arts, Université Laval, Grec 51
Histoire générale 11	34011	aucun	8e année, cours scientifique
Histoire générale 12	34012	aucun	Faculté des Arts, classe d'éléments
Histoire générale 21	34021	11	9e année, cours scientifique
Histoire générale 22	34022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Histoire générale 31	34031	21	10e année, cours général et scientifique
Histoire générale 32	34032	22	Faculté des Arts, classe de méthode
Histoire générale 41	34041	31	11e année, cours général et scientifique
Histoire générale 42	34042	32	Faculté des Arts, classe de versification
Histoire générale 51	34051	41	C.P.E.S.
Histoire générale 52	34052	42	Faculté des Arts, Université Laval, Histoire 51; (du Congrès de Vienne à nos jours - 1815-1966)
Histoire du Canada 11	34511	06	8e année, cours général et scientifique
Histoire du Canada 21	34521	11	9e année, cours général et scientifique
Horlogerie 31	85931	aucun	1ère année, cours de métiers
Horlogerie 41	85941	31	2e année, cours de métiers
Hygiène 11	15011	aucun	8e année, cours général et scientifique (Hygiène physique)
Hygiène 21	15021	11	9e année, cours général et scientifique (Hygiène mentale: la personnalité)

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Horticulture 31	45231	31	Cours agricole, 1ère année
Initiation aux transactions commerciales 11	06011	aucun	8e année, cours général, filles, (intitulé "Pratique des affaires")
Initiation aux transactions commerciales 12	06012	aucun	8e année, cours général, garçons, (intitulé "Pratique des affaires")
Initiation aux transactions commerciales 21	06021	11	9e année, cours général, filles, (intitulé "Pratique des affaires")
Initiation aux transactions commerciales 22	06022	12	9e année, cours général, garçons, (intitulé "Pratique des affaires")
Italien 31	26031	aucun	Faculté des Arts, Université de Montréal, Italien 32
Italien 41	26041	31	Faculté des Arts, Université de Montréal, Italien 42
Lait et sous-produits 41	45541	aucun	2e année, cours agricole
Latin 12	27012	aucun	Faculté des Arts, classe d'éléments
Latin 22	27022	11	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Latin 32	27032	21	Faculté des Arts, classe de méthode
Latin 42	27042	31	Faculté des Arts, classe de versification
Latin 52	27052	41	Faculté des Arts, Université Laval, Latin 51
Latin 53	27053	aucun	Faculté des Arts, Université Laval, Latin 55

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Lecture de plans et croquis 11	86111	aucun	Programmes expérimentaux
Légumineuses et graminées 41	45741	aucun	2e année, cours agricole
Machinisme agricole 41	46041	Mécanique agricole 31	2e année, cours agricole
Mathématiques 11	35011	aucun	8e année, cours général
Mathématiques 12	35012	aucun	Faculté des Arts, classe d'éléments
Mathématiques 13	35013	aucun	8e année, cours scientifique, (arithmétique, algèbre et géométrie intuitive)
Mathématiques 21	35021	11	9e année, cours général, (algèbre et géométrie)
Mathématiques 22	35022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Mathématiques 23	35023	13	9e année, cours scientifique
Mathématiques 31	35031	21	10e année, cours général
Mathématiques 32	35032	22	Faculté des Arts, classe de méthode
Mathématiques 33	35033	23	10e année, cours sciences-lettres, (algèbre et géométrie)
Mathématiques 34	35034	24	10e année, cours sciences-mathématiques, (algèbre et géométrie)
Mathématiques 41	35041	31	11e année, cours général

Mathématique d'automobile 41	86751	Mécanique d'automobile 41	3e année, cours de mécanique
------------------------------	-------	---------------------------	------------------------------

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Mathématiques 42	35042	32	Faculté des arts, classe de versification
Mathématiques 43	35043	33	1 ^{le} année, sciences-lettres, (algèbre et géométrie)
Mathématiques 44	35044	34	1 ^{le} année, cours sciences-mathématiques, (moins géométrie analytique et trigonométrie)
Mathématiques 45	35045	34	1 ^{le} année, cours sciences-mathématiques, (ne prendre que la géométrie analytique et la trigonométrie)
Mathématiques 51	35051	41	Cours de recyclage
Mathématiques 52	35052	42	C.P.E.S., Mathématiques I, 1966
Mathématiques 53	35053	42	C.P.E.S., Mathématiques II, 1966
Mathématiques 54	35054	44 et 45	C.P.E.S., Mathématiques III, 1966
Mathématiques 55	35055	43	Faculté des Arts, Université Laval, Mathématiques 51
Mécanique agricole 31	46031	31	1 ^{ère} année, cours agricole
Mécanique d'ajustage 31	86331	aucun	1 ^{ère} année, cours de métiers, (transition)
Mécanique d'ajustage 41	86341	31	2 ^e année, cours de métiers, (transition)
Mécanique d'automobile 31	86531	aucun	1 ^{ère} année, cours de métiers, (transition)
Mécanique d'automobile 41	86541	31	2 ^e année, cours de métiers, (transition)
Mécanique Diesel 51	86751	Mécanique d'automobile 41	3 ^e année, cours de métiers

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Mécanique d'entretien 11	86811	aucun	Programmes expérimentaux
Mécanique d'entretien des édifices publics 31	86931	aucun	1ère année, cours de métiers
Mécanique d'entretien des édifices publics 41	86941	31	2e année, cours de métiers
Mécanique d'entretien des édifices publics 51	86951	41	3e année, cours de métiers
Mécanique de ferblanterie 31	87031	aucun	1ère année, cours de métiers, (transition)
Mécanique de ferblanterie 41	87041	31	2e année, cours de métiers, (transition)
Mécanique de plomberie et de chauffage 31	87131	aucun	1ère année, cours de métiers, (transition)
Mécanique de plomberie et de chauffage 41	87141	31	2e année, cours de métiers, (transition)
Mécanographie 51	64151	aucun	12e année, cours commercial, filles
Menuiserie 11	87311	aucun	Programmes expérimentaux
Menuiserie 31	87331	aucun	1ère année, cours de métiers
Menuiserie 41	87341	31	2e année, cours de métiers
Métal en feuille 11	87511	aucun	Programmes expérimentaux
Modèlerie 31	87731	aucun	Cours préparatoire au technique
Modèlerie 41	87741	31	1ère année, spécialisation technique
Montage des installations électriques 11	88011	aucun	Programmes expérimentaux
Mouton 41	46541	aucun	2e année, cours agricole

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Musique 11	06011	aucun	8e année, cours général et scientifique
Musique 12	06012	aucun	Faculté des Arts, Université Laval, éducation musicale 11
Musique 21	06021	11	9e année, cours général et scientifique
Musique 22	06022	12	Faculté des Arts, classe de syntaxe
Musique 23	06023	12	Faculté des Arts, Université Laval, éducation musicale 24, matière optionnelle
Musique 31	06031	21	10e année, cours général et scientifique
Musique 32	06032	22	Faculté des Arts, classe de méthode
Musique 33	06033	23	Faculté des Arts, Université Laval, Education musicale 34
Musique 41	06041	31	11e année, cours général et scientifique
Musique 42	06042	32	Faculté des Arts, classe de versification
Musique 51	06051	42	Faculté des Arts, Université Laval, éducation musicale 53
Outillage 51	88251	Mécanique d'ajustage 41	Cours de métiers, 3e année
Peinture en bâtiment 11	88411	aucun	1ère année, cours de métiers
Peinture en bâtiment 21	88421	11	2e année, cours de métiers
Photographie 31	88631	aucun	1ère année, cours de métiers
Photographie 41	88641	31	2e année, cours de métiers

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Physique 31	37031	aucun	10e année, cours général
Physique 32	37032	aucun	10e année, cours scientifique
Physique 41	37041	31	Faculté des Arts, classe de versification
Physique 42	37042	32	11e année, cours scientifique
Physique 51	37051	aucun	Faculté des Arts, Université Laval, Physique 51
Physique 52	37052	42	C.P.L.S.
Physique 53	37053	31	Cours de recyclage
Plantes industrielles 41	47041	aucun	2e année, cours agricole
Plantes racines 41	47241	aucun	2e année, cours agricole
Pomme de terre 41	47541	aucun	2e année, cours agricole
Prairies et pâturages 41	47741	aucun	2e année, cours agricole
Protection des plantes 41	48041	aucun	2e année, cours agricole
Porcs 41	48241	aucun	2e année, cours agricole
Réfrigération 31	88831	aucun	1ère année, cours de métiers
Réfrigération 41	88841	31	2e année, cours de métiers
Régie de l'eau 31	48531	aucun	1ère année, cours agricole
Religion 11	16011	aucun	Histoire du salut (1), rajustement du programme de religion
Religion 21	16021	11	Histoire du salut (11), rajustement du programme de religion
Religion 31	16031	21	Vie chrétienne (1), rajustement du programme de religion
Religion 41	16041	31	Vie chrétienne (11), rajustement du programme de religion
Religion 51	16051	41	Problèmes de vie
Rembourrage 11	89011	aucun	Programmes expérimentaux

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Renseignements sur les écoles & sur les professions 11	17011	aucun	8e année, cours général et scientifique
Renseignements sur les écoles & sur les professions 21	17021	11	9e année, cours général et scientifique, (choisir les thèmes appropriés selon les besoins)
Renseignements sur les écoles & sur les professions 31	17031	21	10e année, cours général ou scientifique, (choisir les thèmes appropriés selon les besoins)
Renseignements sur les écoles et sur les professions 41	17041	31	11e année, cours général ou scientifique, (choisir les thèmes appropriés selon les besoins)
Service d'appareils électroménagers 31	89231	aucun	1ère année, cours de métiers
Service d'appareils électroménagers 41	89241	31	2e année, cours de métiers
Service d'appareils électroniques 31	89331	aucun	1ère année, cours de métiers
Service d'appareils électroniques 41	89341	31	2e année, cours de métiers
Service de l'automobile 11	89411	aucun	Programmes expérimentaux
Soudure et forge 11	89611	aucun	Programmes expérimentaux
Soudure 31	89731	aucun	1ère année, cours de métiers, (transition)
Soudure 41	89741	31	2e année, cours de métiers, (transition)
Sylviculture 31	49031	aucun	1ère année, cours agricole

INDEX DE RÉFÉRENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Sténographie 31	63031	aucun	10e année, cours commercial, filles, sténo-dactylo, (50 mots / minute en français) (30 mots / minute en anglais)
Sténographie 41	63041	31	11e année, cours commercial, filles, sténo-dactylo, (80 mots / minute en français) (60 mots / minute en anglais)
Sténographie 51	63051	31	12e année, cours commercial, filles, sténo-dactylo, (100 mots / minute en français)
Tenue de bureau 31	63531	aucun	10e année, cours commercial, garçons, filles, option commis
Tenue de bureau 41	63541	31	11e année, cours commercial, garçons, filles, option commis
Tenue de bureau 51	63551	42	12e année, cours commercial, filles, option commis
Tenue de livres 31	61531	aucun	10e année, cours commercial, filles
Tenue de livres 32	61532	aucun	10e année, cours commercial, garçons
Tenue de livres 41	61541	31	11e année, cours commercial, filles, option commis
Tenue de livres 42	61542	32	11e année, cours commercial, garçons
Tenue de livres 51	61551	41	12e année, cours commercial, filles, option commis
Tenue de livres 52	61552	42	12e année, cours commercial, garçons
Travaux manuels 11	09011	aucun	8e année, cours général et cours scientifique
Travaux manuels 21	09021	11	9e année, cours général et cours scientifique

INDEX DE REFERENCES DES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Identification	Code	Prérequis	Références
Travaux manuels 31	09031	21	10e année, cours général, option arts
Travaux manuels 41	09041	31	11e année, cours général, option arts

1. Les règlements sur les programmes

L'Article VII du Règlement no 1 stipule que le programme "comprend toutes les matières actuellement prévues par les programmes en vigueur..." Or, les auteurs de ces programmes avaient déterminé pour chaque matière, le nombre hebdomadaire, mensuel ou annuel de périodes à y consacrer, etc., sur la base de la période d'enseignement. Tout en tenant compte de la latitude qu'ils ont laissée pour modifier au besoin ces données (1), nous devons, hélas, déplorer, des règlements en vigueur, deux principes généraux qu'il faudra respecter dans la préparation de l'horaire:

1 - Par exemple, le note bene qui apparaît au bas des pages 35, 36, 37 et 39 du programme officiel des écoles secondaires, édition de 1963: "Les horaires que présente le programme sont des horaires-types. La Direction des études d'une municipalité ou la Direction d'une école, programme officiel soit vu intégralement."

CHAPITRE TROISIEME

Répartition du temps à l'horaire

La rigidité structurale du système des cours cloisonnés rendait possible l'application d'un tableau d'emploi du temps uniforme pour chacun des cours dans toutes les écoles secondaires. La souplesse fonctionnelle du système des options et de la promotion par matière rend inutile la préparation d'un tel tableau. Il appartiendra désormais à l'autorité de chaque école de confectionner son propre horaire.

Mais si les horaires peuvent varier d'une école à l'autre, ils doivent se construire selon des principes qui proviennent des règlements sur les programmes et des contraintes du système des options et de la promotion par matière.

1. Les règlements sur les programmes

L'Article VII du Règlement no 1 stipule que le programme "comprend toutes les matières actuellement prévues par les programmes en vigueur..." Or, les auteurs de ces programmes avaient déterminé pour chaque matière, le nombre hebdomadaire, semestriel ou annuel de périodes à y consacrer, et la durée de la période d'enseignement. Tout en tenant compte de la latitude qu'ils ont laissée pour modifier au besoin ces données (1), nous devons dégager, des règlements en vigueur, deux principes généraux qu'il faudra respecter dans la préparation de l'horaire:

1 - Par exemple, le nota bene qui apparaît au bas des pages 35, 36, 37 et 39 du programme officiel des écoles secondaires, édition de 1963: "Les horaires que présente le programme sont des horaires-types. La Direction des études d'une municipalité ou la Direction d'une école, selon le cas, peut y apporter des modifications à condition que le programme officiel soit vu intégralement."

- a) la substance des programmes doit être conservée;
- b) le nombre hebdomadaire de périodes à consacrer à l'enseignement de chaque matière et la durée d'une période doivent être équivalents, à peu de chose près, aux prescriptions des horaires établis pour le système des cours cloisonnés.

2. Les contraintes du système des options et de la promotion par matière

L'instauration de ce système exige de partager le temps scolaire en unités de 5, 6, 7 ou 8 périodes selon que la semaine de classe compte 5, 6, 7 ou 8 jours, le nombre de périodes formant l'unité coïncidant avec celui des jours de la semaine de classe. Nous désignerons cette unité par le terme "bloc". Ainsi, dans une semaine de cinq jours, chaque "bloc" comprendra 5 périodes.

Lorsqu'une matière occupe le "bloc" entier, l'aspect technique de la confection de l'horaire est relativement facile, Mais lorsqu'il faut grouper deux ou trois matières dans un "bloc", cette confection se complique du respect de quelques règles supplémentaires, dont les principales sont:

- a) que la réussite ne doit être la condition de promotion que pour une seule des matières appartenant à un même "bloc";
- b) que le même professeur, autant que possible, prenne charge de toutes les matières d'un même "bloc".

Les principes posés, nous voulons illustrer comment y déroger le moins possible dans la préparation de l'horaire de chacun des niveaux de l'école secondaire. Nous établissons d'abord les cadres du travail,

ensuite nous donnons, pour chaque niveau, un tableau de répartition du temps dont la compréhension exigera quelques précisions.

A - Les cadres

1. Les hypothèses de travail

La répartition repose sur les hypothèses de travail suivantes:

- la semaine scolaire est de cinq jours;
- une semaine compte 40 périodes; le tableau prévoit l'emploi du temps de 35 périodes;
- la durée d'une période est de 45 minutes;
- un "bloc" de 5 périodes implique de consacrer une période par jour à la matière inscrite dans ce "bloc"; lorsque deux ou trois matières se partagent le "bloc", nous indiquons comment faire le partage; exemple:

Anglais 4 périodes

Education physique 1 période

bloc: 5 périodes

2. Partage des disciplines

La partie gauche du tableau contient la liste des disciplines communes, c'est-à-dire les disciplines qu'on retrouve inscrites à tous les cours de l'enseignement secondaire. Ces disciplines forment trois groupes:

- les disciplines qui ont pour objectif la formation morale et religieuse, et le développement de la personnalité;
- les lettres et les langues;
- les mathématiques et les sciences.

Exceptions:

Le programme individuel de tout élève doit comprendre, chaque année, des disciplines de chacun de ces groupes. Lorsque, pour une discipline, il existe plus d'un programme, l'élève suivra celui qui convient le mieux à ses aptitudes.

La partie droite du tableau contient la liste des disciplines particulières, c'est-à-dire celles qu'on ne trouve pas dans tous les cours de l'enseignement secondaire. Le groupe ARTS ET TECHNIQUES s'ajoute aux trois groupes déjà mentionnés.

B - Explications des tableaux

Répartition du temps en Secondaire I (8e année) et en Secondaire II (9e année)

En Secondaire I (Tableau I), les disciplines particulières comportent trois "blocs" pour chacun des groupes SCIENCES-MATHEMATIQUES et ARTS ET TECHNIQUES. On retrouve les mêmes "blocs" de matières en Secondaire II (Tableau II). Il est obligatoire que l'élève complète l'étude de ces six "blocs". Puisque les disciplines communes occupent 20 périodes de la semaine, il peut donc inscrire trois de ces "blocs" chaque année.

Le procédé de réorganisation des matières utilisé pour les six "blocs" consiste à concentrer en un an la matière étendue sur deux années-degrés dans l'horaire du système des cours cloisonnés.

Exceptions:

1. Cependant, l'élève qui commence l'étude du latin en Secondaire I et la poursuit en Secondaire II réduira à quatre le nombre des autres "blocs".
2. L'élève qui entre à l'initiation au travail, en Secondaire II, complète son horaire et n'est pas tenu à d'autres "blocs" dans les disciplines particulières.

Les six "blocs" peuvent se combiner d'une vingtaine de façons différentes, qui sont toutes acceptables. A titre d'exemples, voici comment un horaire individuel pourrait s'agencer:

I - Si, en Secondaire I, l'élève étudie: la géographie, les arts, la musique et l'initiation commerciale, en Secondaire II, il étudiera: l'histoire, les sciences et les arts domestiques ou travaux manuels.

Mais il peut inverser le tout et étudier en Secondaire I: l'histoire, les sciences et les arts domestiques ou travaux manuels;

et inscrire en Secondaire II, la géographie, les arts et la musique, l'initiation commerciale.

II - L'élève qui inscrirait, en Secondaire I, les trois "blocs" du groupe SCIENCES-MATHEMATIQUES, devrait inscrire les trois "blocs" du groupe ARTS ET TECHNIQUES en Secondaire II. L'inverse est toujours possible.

Répartition du temps en Secondaire III (10e année) en Secondaire IV (11e année) et en Secondaire V (12e année commerciale, C.P.E.S.)

La répartition entre disciplines communes et particulières reste inchangée.

La diversité des matières, et de leur contenu, la variété dans le nombre de périodes accordé à une même matière selon le cours auquel elle appartient, et parfois la possibilité de respecter le principe de conservation intégrale des programmes en vigueur. Cela est particulièrement vrai pour le Français de 10e année et de 11e année, du cours sciences-lettres: nous réduisons à 5 périodes par semaine une matière à laquelle l'horaire en vigueur consacre 8 périodes en 10e année et 7 périodes en 11e année.

Pour compenser cette lacune, on pourrait subdiviser le programme de Français, et consacrer quelques périodes libres au Français oral, par exemple.

Dans les groupes SCIENCES-MATHÉMATIQUES ET ARTS ET TECHNIQUES, on retrouve les six "blocs" dont les matières, agencées selon le procédé de concentration du programme de deux années en une, se prêtent aux mêmes combinaisons qu'en Secondaire I et II.

L'élève qui s'engage dans des techniques de professionnalisation, commerciales ou industrielles, ou celui qui poursuit son initiation au travail, boucle son horaire avec des matières de formation professionnelle et ne peut par conséquent choisir d'autres "blocs".

1. En Secondaire V, nous trouvons le programme du Cours préparatoire aux études supérieures, déjà organisé pour le système des options;
2. le programme de Secondaire V, de la Faculté des Arts de l'université Laval;
3. le programme du cours commercial de la 12e année régulière.

Le tableau V conserve les structures des niveaux précédents.

Utilisation des périodes:

Une période libre est destinée aux travaux personnels: étude, documentation ou recherche à la bibliothèque, entrevue avec le conseiller d'orientation, avec le tuteur, etc., ou pour toute autre activité valable du point de vue pédagogique.

Le "bloc", comme nous l'avons déjà expliqué, comporte ordinairement 5 périodes. Ce serait une erreur de réserver tout le temps à un enseignement formel. Selon les exigences de la matière, il y a lieu de consacrer une partie plus ou moins considérable de ce temps à des activités d'ordre didactique, de nature soit à susciter l'intérêt des élèves ou à soutenir leur motivation, (projection de films, de diapositives, etc.)

Chaque maître devra se pénétrer, à ce propos, des nombreuses suggestions du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. (Tome 3).

TABLEAU I

REPARTITION DU TEMPS EN SECONDAIRE I
(8^e année .)

	DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES PARTICULIERES
FORMATION DE LA PERSONNE	Religion 11 3 pér. Développement de la personnalité, hygiène 11 } 2 pér. Renseignements sur les écoles et les professions 11 } bloc: 5 périodes	
LETTRES-LANGUES	Français 11 Français 12 Français 13 bloc: 5 périodes Anglais 11 4 pér. Anglais 12 (Education physique 11) (Education physique 12) 1 pér. bloc: 5 périodes	Latin 12 bloc: 5 périodes
SCIENCE-MATHÉMATIQUES	Mathématiques 11 Mathématiques 12 Mathématiques 13 bloc: 5 périodes	Biologie 11 et 21 4 pér. Biologie 12 et 22 une période libre bloc: 5 périodes Histoire 11 et 21 4 pér. Histoire 12 et 22 une période libre bloc: 5 périodes Géographie 11 et 21 4 pér. une période libre bloc: 5 périodes
ARTS ET TECHNIQUES		Arts domestiques 11 et 21 } Arts domestiques 12 et 22 } 4 pér. Arts domestiques 13 et 23 } ou Travaux manuels 11 et 21 } une période libre bloc: 5 périodes Musique 11 et 21 3 pér. Musique 12 et 22 Arts plastiques 11 et 21 2 pér. Arts plastiques 12 et 22 bloc: 5 périodes Initiation aux transactions commerciales 11 et 21 } Initiation aux transactions commerciales 12 et 22 } 4 pér. une période libre bloc: 5 périodes

TABEAU II

REPARTITION DU TEMPS EN SECONDAIRE II
(9^e année)

	DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES PARTICULIÈRES
FORMATION DE LA PERSONNE	Religion 21 3 pér. Développement de la personnalité, hygiène 21 } Renseignements sur les écoles et les professions 21 } 2 pér. bloc: 5 périodes	
LETTRES-LANGUES	Français 21 Français 22 Français 23 bloc: 5 périodes Anglais 21 4 pér. Anglais 22 (Education physique 21) (Education physique 22) 1 pér. bloc: 5 périodes	Latin 22 bloc: 5 périodes
SCIENCES-MATHÉMATIQUES	Mathématiques 21 Mathématiques 22 Mathématiques 23 bloc: 5 périodes	Biologie 11 et 21 4 pér. Biologie 12 et 22 une période libre bloc: 5 périodes Histoire 11 et 21 4 pér. Histoire 12 et 22 une période libre bloc: 5 périodes Géographie 11 et 21 4 pér. une période libre bloc: 5 périodes
ARTS ET TECHNIQUES		Arts domestiques 11 et 21 } Arts domestiques 12 et 22 } 4 pér. Arts domestiques 13 et 23 } ou Travaux manuels 11 et 21 } une période libre bloc: 5 périodes Musique 11 et 12 3 pér. Musique 12 et 22 Arts plastiques 11 et 21 2 pér. Arts plastiques 12 et 22 bloc: 5 périodes Initiation aux transactions commerciales 11 et 12 } Initiation aux transactions commerciales 12 et 22 } 4 pér. une période libre bloc: 5 périodes Initiation au travail 3 blocs: 15 périodes

TABLEAU III

REPARTITION DU TEMPS EN SECONDAIRE III
(10^e année)

	DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES PARTICULIÈRES
FORMATION DE LA PERSONNE	Education religieuse et morale: Religion 31 Doctrine sociale et économique 31 Education familiale 31 } 3 pér. Education physique 31 ou 32 1 pér. Renseignement sur les écoles et les professions 31 1 pér. bloc: 5 périodes	
LETTRES-LANGUES	Français 31 Français 32 Français 33 bloc: 5 périodes Anglais 31 ou 32 bloc: 5 périodes	Latin 31 Allemand 31 Espagnol 31 Grec 31 ou 32 Italien 31 bloc: 5 périodes
SCIENCE-MATHÉMATIQUES	Mathématiques 31 Mathématiques 32 Mathématiques 33 bloc: 5 périodes	Sciences de la nature: Chimie 32 et 42 Chimie 33 et 43 Physique 31 ou 32 bloc: 5 périodes Sciences de l'homme: Histoire générale 31 et 41 Histoire générale 32 et 42 bloc: 5 périodes Géographie 31 et 41 bloc: 5 périodes
ARTS ET TECHNIQUES		Arts plastiques 31 et 41 Arts plastiques 32 et 42 bloc: 5 périodes Musique 31 et 41 Musique 32 et 42 bloc: 5 périodes
		Arts domestiques 31 et 41 Arts domestiques 32 et 42 Arts domestiques 33 et 43 ou Travaux manuels 31 et 41 bloc: 5 périodes
		Techniques commerciales 3 blocs: 15 périodes Métiers I 3 blocs: 15 périodes Initiation au travail 3 blocs: 15 périodes

TABLEAU IV

REPARTITION DU TEMPS EN SECONDAIRE IV
(11^e année)

	DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES PARTICULIERES
FORMATION DE LA PERSONNE	Education religieuse et morale: Religion 41 Doctrine sociale et économique 41 Education familiale 41 } 3 pér. Education professionnelle et civique 41 1 pér. Education physique 41 ou 42 Renseignements sur les écoles et les professions 41 1 pér. bloc: 5 périodes	
LETTRES-LANGUES	Français 41 Français 42 Français 43 bloc: 5 périodes Anglais 41 ou 42 bloc: 5 périodes	Latin 42 Espagnol 41 Grec 41 ou 42 Italien 41 Allemand 41 bloc: 5 périodes
SCIENCES-MATHÉMATIQUES	Mathématiques 41 Mathématiques 42 Mathématiques 43 Mathématiques 44 Mathématiques 45 Arithmétique commerciale 31 et 41 Arithmétique commerciale 32 et 42 bloc: 5 périodes	Sciences de la nature: Chimie 41 Physique 41 ou 42 bloc: 5 périodes Sciences de l'homme: Histoire 31 et 41 Histoire 32 et 42 bloc: 5 périodes Géographie 31 et 41 bloc: 5 périodes
ARTS ET TECHNIQUES		Arts plastiques 31 et 41 Arts plastiques 32 et 42 bloc: 5 périodes Musique 31 et 41 Musique 32 et 42 Musique 33 bloc: 5 périodes
		Arts domestiques 31 et 41 Arts domestiques 32 et 42 Arts domestiques 33 et 43 ou Travaux manuels 31 et 41 bloc: 5 périodes
		Techniques commerciales 3 blocs: 15 périodes Métiers II 1 ^{er} semestre: 3 blocs - 15 pér. 2 ^e semestre: 7 blocs - 35 pér. Initiation au travail 3 blocs: 15 périodes

TABLEAU V

REPARTITION DU TEMPS EN SECONDAIRE V
(12^e année)

	DISCIPLINES COMMUNES	DISCIPLINES PARTICULIERES
FORMATION DE LA PERSONNE	Religion 51 2 pér. Méthodologie du travail intellectuel (C.P.E.S.) ou Ethique professionnelle 51 2 pér. ou Doctrine sociale et économique 51 une période libre bloc: 5 périodes	Philosophie (C.P.E.S.) 3 pér. 2 périodes libres bloc: 5 périodes
LETTRES-LANGUES	Français 51 Français 53 bloc: 5 périodes Anglais 51 Anglais 52 Anglais 53 bloc: 5 périodes	Français 52 Français 54 Latin 52 Latin 53 Espagnol 51 Grec 51 bloc: 5 périodes
SCIENCES-MATHÉMATIQUES	Mathématiques 51 Mathématiques 52 Mathématiques 53 Mathématiques 54 Mathématiques 55 Arithmétique commerciale 51 bloc: 5 périodes	Chimie 51 ou 52 Physique 51, 52 ou 53 Biologie 51 bloc: 5 périodes Histoire 51 ou 52 bloc: 5 périodes Géographie 51 bloc: 5 périodes Géographie économique 51 Economie politique 51 1 semestre: bloc - 5 périodes*
ARTS ET TECHNIQUES	Dactylographie & mécanographie 51 Dactylographie & mécanographie 52 bloc: 5 périodes Sténographie 51 bloc: 5 périodes	Arts plastiques 51 bloc: 5 périodes Musique 51 bloc: 5 périodes Arts domestiques 51 bloc: 5 périodes Techniques commerciales Droit commercial et Administration 51 1 semestre: bloc - 5 périodes* Tenue de livres 51 ou 52 bloc: 5 périodes Tenue de bureau 51 bloc: 5 périodes

* Agencer géographie économique, économie politique et droit commercial administration.

NOTES COMPLEMENTAIRES

Le décroisement porte principalement sur la structure pédagogique du programme et non sur le contenu lui-même. Mais, parce que le programme a été préparé pour un système de cours cloisonnés, son adaptation au système des options graduées et de la promotion par matière ne peut donner entière satisfaction. Une refonte presque complète dans chaque discipline n'aurait pas été superflue.

Cependant, des raisons impérieuses nous forcent à remettre à un peu plus tard la rénovation souhaitée. Signalons-en simplement quelques-unes.

D'abord, la modification des structures pédagogiques en vue de l'introduction des principes de la polyvalence constitue en soi une entreprise d'envergure qui exigera pendant quelques années la concentration des efforts de tous: directeurs d'études, principaux d'écoles, maîtres, conseillers en orientation, parents et commissaires d'écoles. Proposer en même temps un changement radical du programme comportait le risque de diviser les énergies et de diminuer les chances d'atteindre les objectifs.

Pour assurer l'efficacité de l'opération "décroisement", il nous semble qu'il faille d'abord mettre tout en oeuvre pour instaurer le régime des options graduées et de la promotion par matière, puis procéder graduellement à l'établissement d'un secondaire réparti

en cinq niveaux et, chemin faisant, modifier les programmes par étapes progressives.

Ensuite, la modification brusque du contenu des programmes risquerait de compromettre les études des élèves qui devraient passer d'un système à l'autre. En effet, il est imprévisible que toutes les écoles appliquent le décloisonnement en même temps et le poursuivent au même rythme. Il faut donc éviter de compromettre les études des élèves pour qui un changement d'école entraînerait un changement de programme.

Enfin, la réfection du programme constitue un travail de plusieurs mois qui exige l'application de méthodes éprouvées. Déjà, des équipes ont commencé à oeuvrer et on peut prévoir quelques essais dans un petit nombre de classes pour l'année scolaire 1967-68. Mais, ce n'est qu'après avoir subi les mises au point nécessaires que le nouveau programme pourra graduellement s'étendre à toutes les écoles.

BNQ



C000257650

un état niveau et, chemin faisant, modifier les programmes par étapes
progressives.

Enfin, la modification majeure du contenu des programmes
nécessite de comprendre les études des élèves qui devraient passer
d'un système à l'autre. En effet, il est impératif que toutes les
écoles appliquent la détermination en même temps et le poursuivent
au même rythme. Il faut donc éviter de compromettre les études des
élèves pour un changement d'école entraînerait un changement de
programme.

Enfin, la révision du programme consiste en travail de
plusieurs mois qui exige l'application de méthodes éprouvées. Déjà,
des équipes ont commencé à travailler et on peut prévoir quelques succès
dans un petit nombre de classes pour l'année scolaire 1967-68. Mais,
ce n'est qu'après avoir eu les bases au point nécessaires que le
niveau programme pourra véritablement s'étendre à toutes les écoles.